



L'écho de Cormeray

Bulletin d'information n°5 — Octobre-Novembre-Décembre 2023
n°6 — Janvier-Février-Mars 2024

EDITORIAL

Le mot du maire

Chères Cormeraisiennes, Chers Cormeraisiens, l'année 2023 a été riche en événements, nationaux et internationaux :

- La réforme des retraites
- Un séisme meurtrier en Turquie et en Syrie
- Les inondations à répétition dans le Nord
- Des incendies monstres au Canada
- Les émeutes urbaines après la mort de Nahel
- Le tremblement dévastateur au Maroc
- L'attaque sanglante du Hamas en Israël
- Le meurtre d'un professeur à ARRAS par un radicalisé

Néanmoins, si je dois citer une action 2023, je voudrais souligner l'engagement des agents du service Animation du SIVOS, qui ont mis en place les Mercredis SIVOSsiens. Merci à eux d'avoir fait de ce challenge une réussite.

Cette année, j'ai plus envie de vous parler des actions communales en cours et à venir :

Suite à la recrudescence des incivilités, des dégradations, des dépôts sauvages et des cambriolages (pas uniquement sur la commune), notre priorité va être de mettre en place un système de vidéoprotection qui sera une première étape dans la sécurisation du village. Dans cette même thématique, nous allons continuer à remettre en état nos routes qui ont payé un lourd tribut aux intempéries de ces derniers mois. La route de Chéry, la rue des Poutils, la rue de la Buissonnière et peut-être d'autres encore vont retrouver une seconde jeunesse.

Nous allons accélérer le passage de tout notre éclairage en LED afin de compenser au mieux l'augmentation insupportable du coût de l'électricité. Nous allons remettre en état nos bâtiments communaux, comme l'ancienne école des filles et lancer le projet d'isolation de l'école. La complexité des marchés publics et l'augmentation des coûts des travaux nous a sérieusement freiné. Nous allons aussi travailler sur des projets MUTUALISES :

- * Avec le Syndicat Val du Beuvron nous allons lancer un projet de mise en accessibilité PMR de notre complexe sportif et la construction de vestiaires PMR pour le tennis.
- * Avec le Syndicat Scolaire (SIVOS) nous allons étendre les activités périscolaires aux vacances et plus seulement aux mercredis.
- * Avec le RPE (Relais Petite Enfance) de Chailles, nous avons signé une convention : nos assistantes maternelles, les enfants et les parents qui le souhaitent, pourront y être accueillis.

Vous allez pouvoir retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore sur notre nouveau site INTERNET qui devrait être mis en ligne pour la Saint Valentin.



Je souhaite retrouver, avec vous, l'esprit optimiste qui nous permettra d'avancer vers une année 2024 sereine et efficace. Recevez donc, pour vous et vos familles, mes meilleurs vœux de bonheur pour cette année Olympique. Bien sincèrement à vous. Votre Maire.

A LA UNE

Réhabilitation du cimetière communal

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie a missionné le Groupe ELABOR Service Cimetière pour réaliser : **La réhabilitation du cimetière communal**

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe, et qui tient à maintenir ses droits ou places, est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- ⇒ En se présentant au guichet de la mairie,
- ⇒ En envoyant un courrier à la mairie (en précisant le numéro de concession et nom des inhumés dans la tombe)

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.



BON A SAVOIR...

URGENCES
114

MODE D'EMPLOI

Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le 114, comment ça marche ?

Le 114 est le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7. Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Contactez immédiatement **URGENCES 114**. Le 114 gèrera votre alerte en lien direct avec le service d'urgence le plus proche.



Comment contacter le 114 ?

Sur notre application Urgence 114 à télécharger sur votre store



Sur notre site internet : urgence114.fr



Par échange SMS avec 114 en destinataire

• Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.



PATRIMOINE

Sécheresse à Cormeray...

Information importante

Réponse à la demande de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Cormeray au titre de la sécheresse (année 2022).

Je vous informe que l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu par arrêté interministériel du 21/07/2023, paru au journal officiel du 08/09/2023.



Cormeray... Déjà 165 ans !

Le « partage de Cormeray » !

Le hameau de Cormeray appartenant à la commune de Chitenay est peuplé de 240 habitants en 1852. « Dès 1846, écrit le juge de paix de Contres dans un rapport au préfet, ses habitants rebutés du mauvais état des chemins vicinaux qui relient Chitenay à Cormeray, chemins tout à fait impraticables en hiver, se sont cotisés pour faire construire une chapelle, plus tard ils ont demandé qu'elle fût érigée en succursale de la paroisse de Chitenay, ce qui leur a été accordé par un décret de Mr le Président de la République en date du 2 mai 1851 ». La population adressa une pétition au préfet tendant à ce que le hameau devienne une commune dont l'assise territoriale serait constituée d'une partie du territoire de Chitenay à l'ouest, et d'une autre prise à Cheverny à l'est. Les arguments avancés sont, outre le mauvais état des chemins et la distance de quatre kilomètres séparant Cormeray de Chitenay, l'impossibilité pour les propriétaires de prendre à leur charge l'agrandissement nécessaire de la chapelle devenue église et la construction d'un presbytère. Mis au courant de la demande de Cormeray, le conseil municipal de Cheverny s'y oppose vigoureusement le 8 août 1852. A Chitenay, au contraire, la demande de Cormeray ne rencontre guère qu'indifférence, la partie de la population appelée à demeurer à l'intérieur des limites réduites de la commune voyant là le moyen d'échapper aux nouvelles dépenses imposées par la récente accession de la chapelle au rang d'église succursale. Le commissaire enquêteur conclut donc à l'érection de Cormeray en commune, mais au détriment presque exclusif de Chitenay, et « en ménageant le plus possible la commune de Cheverny » d'où la fameuse expression bien connue dans notre secteur : « Le partage de Cormeray, tout d'un côté et rien de l'autre ! ». En dépit de l'avis défavorable au projet de Cormeray du directeur des contributions directes et du conseil général (seul l'évêque émet un avis favorable) le hameau de Cormeray devient commune par la loi du 16 avril 1859 par division de celle de Chitenay.

En 2024 nous célébrerons les 65 ans d'Astérix mais aussi les **165 ans de notre belle commune !**



ENVIRONNEMENT & URBANISME

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Dès la fin de l'hiver, les chenilles processionnaires qui ont tissé leur nid de soie représentent un grand danger tant pour l'homme que pour le chien et le chat. Elles causent également d'importants dégâts sur les arbres où elles ont élu domicile,



On appelle ces insectes chenilles processionnaires car elles descendent le long des troncs des pins, leur lieu de prédilection, en file indienne et vont se faufiler dans le sol pour se transformer en papillons de nuit qui vont pondre des œufs à la fin de l'été. Les chiens (particulièrement les chiots) et les chats sont toujours curieux. S'ils s'en approchent pour les renifler, ou pire pour les avaler, les conséquences peuvent être désastreuses. Le principal danger est dû aux poils urticants dont ces chenilles sont recouvertes, ce poil étant relié à une glande à venin.

Pour éliminer ces chenilles processionnaires, il faut brûler le nid. Pour déloger les nids, il convient d'être prudent et de se munir d'un masque, de gants et de toutes les protections possibles. Cependant, si vous découvrez des nids dans votre jardin, allez directement demander l'avis d'un professionnel. Ne pas s'en débarrasser soi-même ne signifie pas que des actions de préventions sont à proscrire, notamment la pose de pièges !

Les nouvelles consignes de tri

Compost = bonnes pratiques et erreurs à éviter

Près de 30 % du poids de notre poubelle est composé de déchets biodégradables, composé à plus de 90 % d'eau, tels que les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux.

A compter du 1er janvier 2024, la loi impose de trier ces déchets à la source. Concrètement, il ne sera plus possible de jeter ces déchets compostables dans la poubelle d'ordures ménagères. Pour accompagner les habitants dans ces changements de tri, Agglopolys mettra en place progressivement des équipements adaptés aux différents secteurs et types d'habitat. Ainsi, Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer qui le souhaite un composteur ou un lombricomposteur en plastique recyclé.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est une méthode simple qui permet d'obtenir à partir des déchets de cuisine et de jardin, du compost. Le compost est un amendement naturel, utilisé pour fertiliser la terre du jardin potager, du jardin d'agrément ou des plantes en pot. Il peut être réalisé au fond du jardin, en tas ou en composteur.

Conseils pour réussir son compost !

Règle n°1

Diversifiez les déchets. Il faut de tout et en quantité raisonnable. Mélangez tonte de pelouse, feuillage, fleurs fanées, écorces, épluchures de fruits et légumes, sciure de bois, mais aussi marc de café et coquilles d'œufs écrasées. Les mauvaises herbes qui ne sont pas montées en graines peuvent être également compostées.

Règle n°2

Remuez régulièrement votre compost (1 fois par mois au minimum) car l'apport en oxygène est indispensable pour une meilleure décomposition.

Règle n°3

Vérifiez le taux d'humidité de votre compost. Votre compost doit toujours être humide mais pas trop. Si vous compostez beaucoup de tontes de gazon, pensez à rééquilibrer en ajoutant des matières sèches (cendres, sciure non traitée, carton non glacé, ...) pour absorber le surplus d'humidité.

Règle n°4

Surveillez la présence d'insectes et de micro-organismes tels que les vers de terre, les vers blancs (larves de hannetons), les araignées, les moucheron, les cloportes, ... En effet, c'est grâce à eux que les déchets végétaux deviennent du terreau. La plupart des déchets organiques peuvent être compostés.

Les déchets à composter

Les déchets de jardin : feuilles mortes, fleurs fanées, tonte de gazon, taille de haie et branchage de petite taille, etc.

Les déchets de cuisine : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.

Les déchets de maison : les mouchoirs en papier et essuie-tout, les cendres de bois éteintes et sèches, les sciures de bois non traité.

Gestion des déchets



Pour rappel, tout dépôt de sacs, cartons et autres déchets à côté des points de tri est considéré comme un dépôt sauvage et le code pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 € .

Retrouvez toutes les informations sur le site www.agglopolys.fr ou au : **02 54 58 57 57**.



PAYS DES CHATEAUX

Une structure au service des dynamiques territoriales



PERIMETRE

Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys
Communauté de communes du Grand Chambord
Communauté de communes de Beauce Val de Loire

MISSIONS DU PAYS

- Contractualisation avec les financeurs
- Pilotage de stratégies territoriales
- Prospectives



TOURISME DURABLE

Le Pays renforce son ingénierie touristique avec une nouvelle personne dédiée à l'itinérance touristique : remise à niveau du réseau cyclable Châteaux à Vélo, création d'itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

En parallèle, le Pays continue son action conjointe avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire en menant une étude sur l'accueil et la diffusion du flux touristique sur la destination.



FONDS EUROPEENS : C'EST REPARTI JUSQU'EN 2027 !!

Après 7 ans de programme LEADER, ce sont plus de 1 560 000 € de fonds européens qui ont été injectés dans des projets du territoire : des associations, des entreprises, des communes ou des intercommunalités.

En mai 2023, la Région Centre – Val de Loire a validé la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et a alloué au Pays des Châteaux une somme de 1 155 000 €.

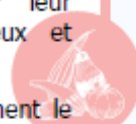
Cette enveloppe européenne est à destination de porteurs de projet publics ou privés qui apporteront un plus pour les dynamiques du territoire dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation, de la mobilité et des services associés, de la biodiversité ou encore de l'économie circulaire.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2024, le Pays des Châteaux met en place dans le cadre du PAT les « Rendez-vous du Goût ». L'objectif est d'échanger entre habitants sur l'alimentation et l'agriculture sur leur commune autour d'un repas savoureux et convivial !

D'autres actions se poursuivent, notamment le défi alimentation ou encore l'accompagnement des restaurants scolaires et EHPAD sur l'approvisionnement en produits bios et locaux !



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Pays des Châteaux bénéficie de financements (ADEME et Région Centre - Val de Loire), pour subventionner les projets de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces aides (45%) sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

Exemples de projets ayant bénéficié d'un accompagnement :

- Panneaux solaires thermiques dans une chèvrerie à Chitenay
- Chaudière bois à plaquette au Château Laborde St-Martin à Candé-sur-Beuvron



LA REGION RENOUVELLE SA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le contrat passé avec la Région se termine fin 2023. Une nouvelle enveloppe financière, répartie sur les 3 intercommunalités, sera accordée au Pays à partir de 2024 pour 2 périodes de 3 ans.

Pourront être soutenus des projets portés par les collectivités, les associations ou les entreprises agricoles. Ces opérations s'inscriront dans le cadre de la transition écologique et de l'amélioration de l'offre de services publics de proximité.



Pour plus de renseignements : www.paysdeschateaux.fr

Sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook : Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



CITOYENNETE ET VIE LOCALE

Journée de la convivialité

Nouveaux arrivants et journée de convivialité

Les saisons passent et ne se ressemblent pas. L'été a été caniculaire et trop sec, l'automne a tardé à venir et l'hiver s'est fait attendre... A Cormeray une chose est sûre : la convivialité nous paraît être essentielle dans ce monde en mutation avec son lot de discordes, de guerres qui n'arrangent ni notre quotidien ni celui de la nature déjà en souffrance. En effet pour vivre ensemble et en bonne entente il nous faut nous connaître afin de pouvoir mettre un visage sur un nom. Aussi, nous rencontrer nous semble primordial, nouveaux arrivants et cormeraiens établis, autour d'un pot, pour faire plus ample connaissance et dans le même temps découvrir notre village, ses ressources et ses points d'intérêts. Rendez-vous au printemps !



Les Cormeraiens et les Cormeraiennes n'en peuvent plus !

Entre les multiples dégradations commises par un petit groupe bien connu de la municipalité, le tapage diurne et nocturne provoqué par des motos souvent trafiquées pour faire un maximum de bruit et maintenant les feux qui, encore une chance, ont pour le moment été limités à des poubelles.



Le maire va une nouvelle fois porter plainte et va demander à ce que les contrôles soient intensifiés. Ce n'est pas quelques individus irresponsables qui ne respectent rien qui vont faire la loi sur la commune. Les parents des éléments perturbateurs (mineurs) concernés vont être avertis et les factures des dégradations vont leur être envoyées (pour certains cela va peut-être être une surprise, pour d'autres moins).

Quelques rappels :

« Si vous êtes pris en train de circuler sur la voie publique avec une moto non homologuée, vous encourez une amende jusqu'à 3 700 € et la confiscation de votre moto. De

plus, même si vous étiez assuré, votre assureur ne vous prendra pas en charge si vous avez un accident sur la voie publique, cette pratique étant interdite par la loi. »

« Rodéo motorisé, sauvage ou urbain, il consiste en la violation répétée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par le code de la route. Un rodéo urbain est une infraction pénale spécifique depuis une Loi de 2018. Véritable délit routier, le rodéo urbain est puni par la loi. »

« Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger. »

« Le tapage diurne est régi par l'article R.1336-5 du Code de la santé publique. D'après cet article, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ».

Cette disposition vaut aussi bien dans les lieux publics que dans les lieux privés. »

C'est vraiment dommage d'en arriver là mais la mise en place de la vidéosurveillance pourrait être une partie de la solution. Nous ne laisserons pas la situation se dégrader, à bons entendeurs salut !



Joël Pasquet—Maire de Cormeray

CITOYENNETE ET VIE LOCALE

Il est encore temps en ce début d'année 2024 de se souhaiter une bonne année et une bonne santé à tous les cormeraiens tout en évoquant quelques événements ayant marqué la fin d'année 2023 au cours de laquelle la municipalité a souhaité honorer nos aînés mais aussi les enfants de Cormeray, sans oublier le marché de Noël qui a attiré nombreux d'entre nous.

Repas des aînés



Le repas des Aînés a eu lieu le mercredi 6 décembre 2023 dans notre salle des fêtes décorée pour la circonstance. La table bellement dressée attendait impatiemment nos aînés. Ces retrouvailles amicales et conviviales, animées par « Le Café de Paris », pour un déjeuner des plus goûteux, nous ont permis de nous régaler avec une Salade de la mer aux agrumes suivie de Volailles aux saveurs d'autrefois. Un petit trou solognot à suivre, et enfin la mousse au chocolat et aux framboises. Plaisirs de bouche sûrement mais avec « Le Café de Paris » les danseurs ont apprécié le Madison, mais aussi le tango, au son de l'accordéon, du piano et des voix de ces Maitres-chanteurs. Ce repas a été aussi l'occasion d'une rencontre inter générationnelle puisque les enfants présents au « mercredis Sivossiens », emmenés entre autres par Vanessa, ont salué et poussé la chansonnette. Quel régal !



Un hommage a été rendu aux doyens de nos aînés : Mme Chalons et Mr Fortin qui ont reçu pour l'occasion un cadeau.



Mr le Maire et l'équipe municipale adresse ses remerciements aux aînés, aux enfants, aux bénévoles ainsi qu'au personnel qui par leur aide et présence ont permis que cette rencontre soit une réussite chaleureuse et amicale.

Marché de Noël



Le marché de Noël, à l'initiative conjointe de la bibliothèque et de l'école élémentaire de Cormeray, s'est tenu le vendredi 8 décembre 2023, de 17h à 21h, dans la salle des fêtes.

Ce sont les écoliers qui, venus en chœur ont, par leurs chants, ouverts ce deuxième Marché de Noël. Les enfants ont exposé et vendu leurs créations artistiques pour le plaisir des amateurs, petits et grands. De nombreux exposants étaient présents avec des savons, thé, miel, créations florales, broderies. On y trouvait même des livres. Le tout agrémenté de café, vin chaud et pâtisseries maison. Un délice !

Ce marché de Noël était un marché solidaire. En effet les enfants avaient fabriqué une vraie fausse cheminée devant laquelle tout un chacun pouvait déposer des jouets faisant ainsi, par l'intermédiaire des « Restos du cœur » la joie d'autres enfants.

Ce marché de Noël créatif et solidaire a reçu une foule nombreuse, et a fait bien des heureux à Cormeray et au-delà.



Spectacle de Noël des enfants

Pour terminer cette année 2023 nous avons accueilli le Père Noël. Il nous a confié avoir commencé sa tournée des villes et villages à Cormeray pour mieux profiter des enfants de Cormeray et du spectacle auquel il a apprécié d'assister par la fenêtre de la salle des fêtes, confortablement installé dans son traîneau.

Nous avons adoré Monsieur Tempo, artiste atypique, tour à tour chanteur magicien bonimenteur qui, avec son spectacle aux multiples facettes, a su créer le lien nécessaire pour que chaque spectateur y trouve de la joie et du bonheur. La magie de Noël était au rendez-vous, notamment quand Mr tempo a offert aux enfants des ballons sculptés qui se transformaient, au gré du spectacle, en animaux !



Merci à toutes les personnes venues partager ce spectacle. Après une distribution de friandises chacun s'en est retourné chez lui.

Merci Mr Tempo ! Merci Père Noël ! Merci Mr le Maire et l'équipe municipale ! Merci aux bénévoles pour cette belle fête de Noël passée ensemble à Cormeray !

CITOYENNETE ET VIE LOCALE



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



© Marc Moltessier



En 2023 l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides

4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueil de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association Ouest Sologne

9, rue des Aulnes

41 700

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

L'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à : jepostule@fed41.admr.org

Vie quotidienne

02 54 79 11 00

ms-contres@fed41.admr.org



© Marc Moltessier

SSIAD

02 54 79 11 01

ssiad-contres@fed41.admr.org

Association Ouest Sologne
Portage de repas/Petit bricolage

02 54 79 11 07

asso-contres@fed41.admr.org

Rejoignez l'ADMR

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la **coopération** entre le client, le **bénévole** et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est **ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie,

développe le lien social,

et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale,

en nous contactant au **02 54 79 11 07**

Les valeurs de l'ADMR 41
reposent sur la culture du lien social

PROXIMITÉ

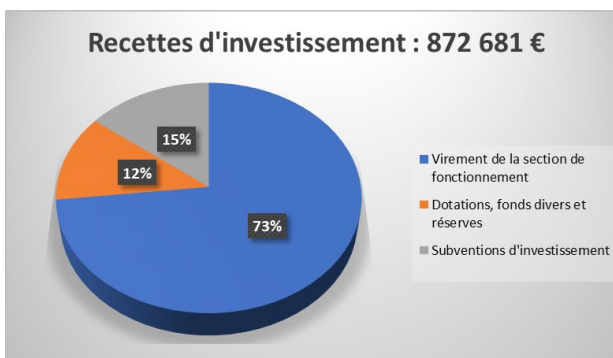
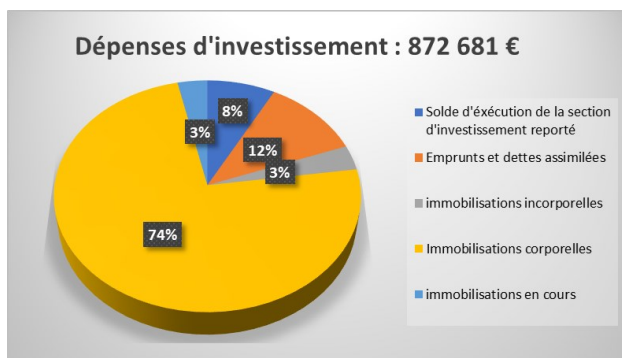
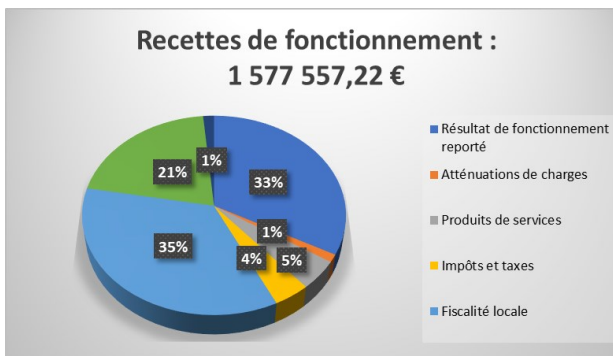
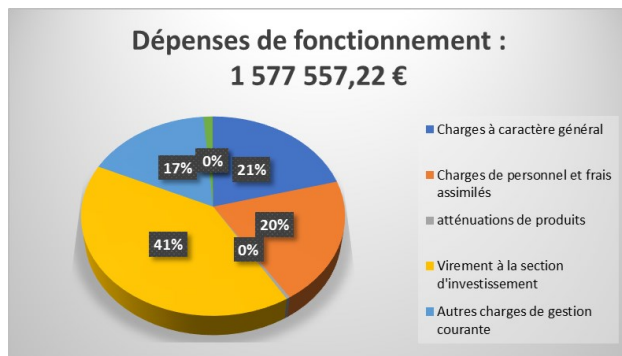
RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

Budget 2023

Quelques chiffres clés pour l'année 2023 :



EDUCATION

RPE - qu'est-ce que c'est ?

Relais Petite Enfance de Chailles

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu dédié à la petite enfance au sein de la commune de Chailles. La commune de Cormeray a signé une convention pour participer au RPE. Des temps d'éveil pour les enfants sont proposés ainsi que des permanences.

Ainsi : assistant(e)s maternel(le)s, enfants et parents sont les bienvenus !



Les ateliers d'éveil favorisent la rencontre entre les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et les enfants, ils permettent :

- ⇒ aux enfants de connaître de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, de jouer, expérimenter, en un mot de grandir. Des activités leurs sont proposées comme : créations de saison, peinture, sorties à la médiathèque, motricité, ferme pédagogique...
- ⇒ aux assistant(e)s maternel(le)s de se rencontrer entre professionnel(le)s, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, d'être accompagné(e)s dans leur professionnalisation par l'animatrice.

Les permanences et accueils téléphoniques permettent :

- ⇒ aux parents d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil de la commune qu'ils soient individuels ou collectifs et un accompagnement à trouver ce qui est le plus adapté à leurs besoins. Une liste des assistantes maternelles qui exercent sur la commune est établie avec une indication concernant les places disponibles. Il s'agit de favoriser la mise en relation entre les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.
- ⇒ aux assistant(e)s maternel(le)s de trouver un lieu ressource et d'écoute quant à l'exercice de leur métier ainsi qu'un accompagnement et un soutien dans leurs projets professionnels. Cela permet aux assistant(e)s maternel(le)s de sortir de l'isolement qu'elles peuvent rencontrer à domicile.

Ouverture 4 jours par semaine, actuellement :
 • lundi : 9h30 à 13h et de 13h30 à 17h
 • mardi : 9h30 à 13h30

• jeudi : 9h30 à 14h30
 • vendredi : 9h30 à 13h30

VIE ASSOCIATIVE

Séance de gymnastique SENIOR

COURS ADULTES

Tous les mardis
Gym dynamique : 19h à 20h
Gym douce : 20h10 à 21h10



PILATES / YOGA / RENFORCEMENT MUSCULAIRE

NOUVEAU

COURS SENIORS : GRATUITS (des 60 ans)



17h45 à 18h45
Séances bien vieillir
Renseignements
Chantal
06.44.70.38.53

GYM BIEN-ETRE - Découvrez le sport santé ! Senior en forme !

Chaque séance débute par un déverrouillage de toutes les articulations : chevilles, genoux, hanches, épaules, poignets, dos, cervicales et entretien de la tonicité musculaire, etc... L'équilibre et la gymnastique de la mémoire sont également travaillés. Les exercices proposés s'effectuent à l'aide d'une chaise, de ballons fit, ou encore simplement debout, et sont tous adaptés aux besoins de chacun.

Le tout est accompagné de musique et surtout de bonne humeur.

Tous les exercices se font avec les explications de Vesna (coach sportif) qui insiste sur l'importance du travail et du renforcement musculaire.

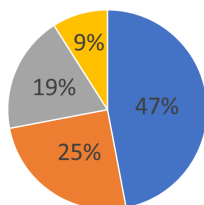
Les cours ont lieu le **mardi de 17H45 et 18H45**, à la **salle des fêtes de Cormeray**. Il y a actuellement 17 inscrits (âgés entre 65 et 88 ans).

Alors, intéressé(e) ?

Syndicat Val du Beuvron

Budget Annuel – SVDB (hors football)

Répartition de la participation
des communes



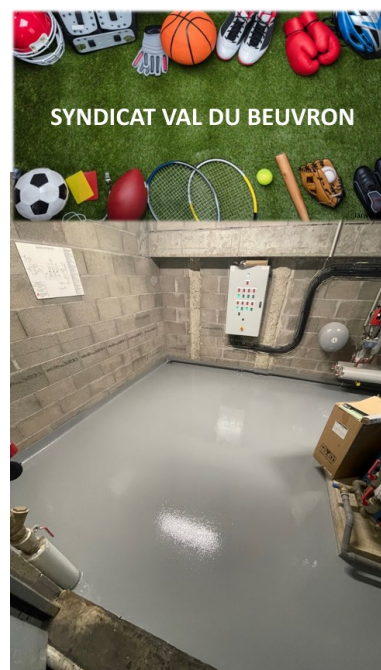
■ Cellettes ■ Cormeray ■ Chitenay ■ Seur

Chiffres clés

Participation des communes : **220 000 €**
Utilisateurs : **+ de 1000**
Nombre d'associations : **15**
Comité syndical : **21 élus**

Réalisations 2023 :

- ⇒ Réduction des consommations élec. (LED) : -25%,
- ⇒ Entretien préventifs : chauffages, douches, ballons d'eau chaude,
- ⇒ Démarrage du projet de mise en accessibilité PMR du site et de construction de vestiaires PMR pour le Tennis,
- ⇒ Mise en place d'un Agent d'entretien co-partagé avec le SIVOS.



RANDONNÉES VALLEE DE LOIRE SUD (R V L S)

FF Randonnée
www.ffrandonnee.fr

R.V.L.S. RANDO VALLEE DE LOIRE SUD (04534)
6 ALLEE DU CHENE,
41120 CELLETES

Tél. 0254500471
Mail. rvis.rando.41@lorange.fr
Site. <http://rvis41.free.fr>

Après l'interruption estivale, les activités ont repris début septembre :

- Tous les jeudis pour la randonnée pédestre sur des parcours de 9 à 13 km
- Tous les mercredis pour la marche nordique

selon un calendrier établi chaque trimestre par les 15 animateurs bénévoles du club.

Pour les personnes intéressées, 2 sorties d'essai sont possible avant d'adhérer

Les parcours choisis par nos animateurs sont très diversifiés et les lieux de départs toujours différents. A la belle saison, une fois par mois, les sorties se font sur la journée avec des distances plus longues.

D'autre part, notre équipe de baliseurs assure l'entretien du balisage des circuits qui sillonnent les 15 communes liées à RVL S (Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chaumont-sur-Loire, Chailles, Chitenay, Cormeray, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Les Montils, Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps, Rilly-sur-Loire, Sambin et Seur).

VIE ASSOCIATIVE

Chaque circuit fait l'objet d'une fiche téléchargeable sur notre site et d'une version papier.



Meilleurs vœux et bonne marche sur les chemins pour 2024

Nous organisons également des randonnées ouvertes à tous inscrites au calendrier du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (téléchargeable sur notre site)

Agenda 2024

⇒ Dimanche 16 juin à Fougères-sur-Bièvre – randonnée avec haltes musicales, en après midi

Visitez le site www.rvls41.free.fr où vous trouverez toutes les informations nécessaires.

BON A SAVOIR...



L'adresse reste la même :

<https://mairie-cormeray.fr/fr/>



LES ÉVÉNEMENTS

à venir



Copains Copines

15 janv. •

✗ ANNULATION SUPER LOTO FEVRIER 2024

Suite à une trop faible mobilisation pour nous aider à organiser cet événement le bureau de l'APE a décidé d'annuler le loto.

Décision difficile mais obligatoire quand on connaît l'ampleur de l'organisation du plus gros événement de notre année (recherche / achat lots / organisation / installation / accueil de + 200 personnes ...).

Nous ne pouvons pas organiser des événements pour nos enfants avec si peu d'aide et de mobilisation des parents...

Oui nous sommes tous très occupés mais sans mobilisation pas d'événements sympa pour nos enfants et pas de versement d'aide financière aux écoles ...



L'Association des Parents d'Élèves
Chitenay - Seur - Cormeray

CARNAVAL

DIMANCHE 17 MARS 2024
10H à l'école de Seur

Bonhomme carnaval, déguisements, joie et bonne humeur seront de la partie à l'occasion du traditionnel carnaval des écoles.

VENTE :
BOISSONS CHAUDES /
GATEAUX / CONFETTIS

07.66.25.26.04 / Facebook "copains copines"
copainscopines.rpi@gmail.com

EPREUVE CYCLISTE INTERNATIONALE

TOUR

63^e

DU LOIR-ET-CHER

10 au 14 avril 2024



THEATRE DE GORMERAY

Salle du foyer scolaire

BOUQUINAGES

de Vincent DURAND

Vendredi 15 Mars 20h30
Samedi 16 Mars 20h30
Dimanche 17 Mars 14h30
Vendredi 22 Mars 20h30
Samedi 23 Mars 20h30
Dimanche 24 Mars 14h30
Vendredi 29 Mars 20h30
Samedi 30 Mars 14h30
Samedi 30 Mars 20h30



Les associations sont invitées à transmettre à la mairie leurs dates de manifestations, 15 jours avant la manifestation, afin qu'elles apparaissent sur

ainsi que la page



de la commune.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerté les habitants

Les élus rappellent également que les conseils municipaux ont lieu chaque deuxième jeudi du mois.

Journal édité par votre mairie. Merci à tous les élus ayant rédigé ces articles pour permettre à tous les habitants d'être informés de l'actualité de leur commune.

Directeur de publication : Joel PASQUET — Conception et impression : Equipe municipale